

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-2023-04

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

✓ Règlement numéro 1005-2023-04 modifiant le règlement 1005-2020 portant sur la gestion contractuelle (ajout d'un mode de sollicitation).

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.

Greffier

greffe@st-colomban.qc.ca

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 13 avril 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: <a href="https://www.st-colomban.qc.ca">www.st-colomban.qc.ca</a>

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 13e jour d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.

Greffier

greffe@st-colomban.qc.ca

info@st-colomban.qc.ca | Téléphone 450 436-1453 | Télécopieur 450 436-5955